

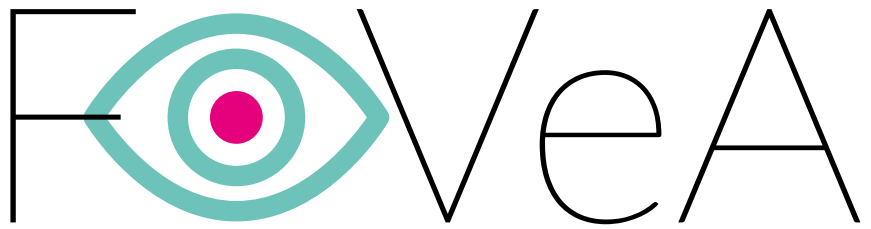
ACTUALITÉS

Élections : en cas d'absence, pensez à la procuration

Et pourquoi pas devenir correspondant du Courrier de l'Ouest ?

VIE ASSOCIATIVE

Des nouvelles des associations verroises



FOVeA, magazine d'information | verrieresenanjou.fr

N° 33 | Mars 2022



MARS 2022



SOMMAIRE

4 **AGENDA**
Mars > Avril 2022

6-7 **ACTUALITÉS**
Et pourquoi pas devenir correspondant du Courrier de l'Ouest ?
Un complément de revenus proposé par la commune
Élections : en cas d'absence, pensez à la procuration

8-10 **ZOOM**
Règles de bon voisinage : tous responsables, tous concernés

11 **SOCIAL**
Mutuelle Communale
Équipe mobile LCA 49
Trouvez les lieux accessibles ouverts au public sur « Acceslibre »
Zoom sur Cap'Adapt « Sport, santé, bien-être »
Transport solidaire

12-13 **CULTURE**
Deux dates à ne pas manquer

14-15 **FIER D'ÊTRE VERROIS**
Deux dates à ne pas manquer

16 **VIE ÉCONOMIQUE**
Emploi, du nouveau... pour vous demandeurs d'emploi et pour vous recruteurs
Le nouveau site de la Maison Locale Angevine

17 **INTERCOMMUNALITÉ**
Territoire intelligent : de la réflexion à l'action

18-21 **VIE ASSOCIATIVE**
Des nouvelles des associations verroises

23 **TRIBUNE LIBRE**
Libre expression politique



FOVeA, Magazine d'information de Verrières en Anjou

Directeur de la publication : François Gernigon

Rédaction : Xavier Ferreira dos Santos, Responsable service communication

Contact : communication@verrieres-anjou.fr
Crédits Photos : Mairie de Verrières en Anjou, Collectif Citron, Nathalie Guimbretiére, Poussins Phoniques, S.Faguer

Design graphique : MB
Impression : Setig-Abelia
Imprimé à 4 100 exemplaires sur papier certifié PEFC
ISSN2823-3883



ÉDITO



François Gernigon, maire de Verrières en Anjou, Geneviève Stall, maire déléguée de Saint Sylvain et Jean-Pierre Mignot, maire délégué de Pellouailles lors de la captation du film des vœux 2022.

Couverture : Les enfants de l'école du clos de la Motte se rendent au restaurant scolaire, vêtus du gilet de sécurité offert par la commune.

MAIRIES



Place de la mairie
Saint Sylvain d'Anjou



02 41 21 12 82



mairie@verrieres-anjou.fr



Lundi de 14h à 17h

Du mardi au vendredi

de 9h à 12h et de 14h à 17h

Samedi de 9h à 12h



65 rue Nationale
Pellouailles les Vignes



02 41 76 70 35



mairie@verrieres-anjou.fr



Du lundi au vendredi de 14h à 17h30

Samedi de 9h à 12h



Ouverture de l'agence postale de la mairie de

Pellouailles les Vignes du lundi au vendredi

de 14h45 à 17h30 et le samedi de 9h30 à 12h

En cas d'urgence et, uniquement en dehors des horaires d'ouverture de la mairie, une astreinte téléphonique est mise en place au : 06 71 59 52 18

Les projets se poursuivent

Alors qu'élus et services travaillent actuellement sur l'élaboration du budget primitif 2022, les projets ne s'arrêtent pas. Impulsés par les élus, mis en œuvre par les agents communaux, nous poursuivons la mise en place de notre programme. La restructuration et l'agrandissement du groupe scolaire Jean de la Fontaine se poursuivent. Parallèlement, nous avons lancé une grande enquête, auprès des parents et des enfants, afin de connaître leurs envies et leurs besoins en matière de rythme scolaire. L'enquête est en cours d'analyse et, nous organiserons, le 10 mars prochain, au Carré des Arts, une réunion publique de restitution des résultats. Une dernière étape avant la validation des nouveaux rythmes scolaires, qui devront encore être validés par les Conseils d'école et seront effectifs à la rentrée de septembre.

Nous continuons également à travailler sur notre projet visant à améliorer la sécurité et la tranquillité sur notre commune. Là encore, nous vous avons présenté les différents scénarios possibles et l'ensemble des dispositifs envisagés lors d'une réunion publique le 2 mars.

La pandémie nous a contraints à annuler beaucoup de rendez-vous conviviaux mais nous tenions à retrouver les aînés autour d'un repas. Nous ne fêterons pas la fin de l'année comme le veut la tradition, mais nous espérons pouvoir célébrer le retour à la vie normale. Des rendez-vous comme autant d'occasions de se retrouver pour échanger. La convivialité, la joie d'être ensemble, le partage sont autant de valeurs qu'il nous tarde de retrouver. Avec le mois de mars revient le printemps, la nature va, à nouveau, se parer de ses plus belles couleurs et nous souhaitons que le réchauffement des températures s'accompagne d'un renouveau pour nous permettre d'organiser l'ensemble des manifestations prévues et de réaliser tous nos projets, avec en point d'orgue, Verrières au printemps, les 4 et 5 juin prochains. Services et élus travaillent de concert pour vous proposer deux jours d'évasion inoubliables.

D'ici là, nous aurons effectué notre premier devoir civique de l'année. Il est en effet important de rappeler que voter est un droit et qu'il faut que chacune et chacun d'entre vous l'exerce. La démocratie est précieuse, nous devons la préserver et le futur président de la République doit être le représentant du peuple. Il ne faudrait pas que l'abstention soit, à nouveau, le premier parti de France. Les 10 et 24 avril prochains, déplacez-vous pour glisser votre bulletin de vote dans l'urne, bulletin au nom du candidat de votre choix mais bulletin de vote important. Et si vous ne pouvez pas vous déplacer pensez à la procuration. Cette fin du mois de Février est marquée par l'entrée en guerre de la RUSSIE qui a envahi l'UKRAINE. Nous mesurons encore une fois la fragilité de la paix, et les conflits qui existent toujours de par le monde nous semblent parfois lointains. Mais aujourd'hui, ce conflit est aux portes de notre Europe et nous préoccupe à différents titres.

Lorsque nous voyons la détresse d'une population qui subit les assauts d'un pays voisin, où nous découvrons les conséquences sur les vies humaines des militaires et des civils, ainsi que la destruction de leurs biens, nous ne mesurons pas la chance que nous avons d'être un pays en paix.

Ayons confiance dans nos dirigeants Européens et ceux des autres nations afin qu'ils trouvent ensemble les clés d'une solution pérenne en lien avec les protagonistes, et soyons solidaires du peuple Ukrainien.

En attendant, restons vigilants et solidaires tous ensemble.

Nous vous souhaitons une excellente lecture.

François Gernigon
maire de Verrières
en Anjou

Geneviève Stall,
maire délégué
de Saint Sylvain
d'Anjou

Jean-Pierre Mignot,
maire délégué
de Pellouailles les
Vignes

Mars > avril 2022

Le port du masque et la présentation du pass vaccinal sont soumis aux directives gouvernementales

AGENDA MUNICIPAL

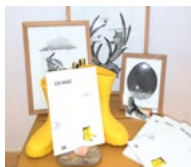
AGENDA ASSOCIATIF

MARDI 8 ET MERCREDI 9 MARS

Rencontre musiques actuelles amplifiées avec Frédéric Bellanger

18h30 - Salle Tostaky du Chabada d'Angers

Tout public - Contact : contact@siam-49.fr ou 02 41 95 72 10



DU MARDI 15 AU MARDI 29 MARS

Exposition EN NOUS

EN NOUS, c'est un monde poétique accessible à tous, autour d'images et de textes qui peuvent être partagés par toute la famille, des plus petits aux plus grands.

Aux horaires d'ouverture de la Bibliothèque Maison Rouge - Tout public - Gratuit

Vernissage et rencontre avec les autrices Liza Kerivel et Cécile Basecq mardi 15 mars à 18h.

Réservation conseillée : 02 41 76 34 50 ou bibliotheque@verrieres-anjou.fr



SAMEDI 12 MARS

Spectacle musical Yellow sun machine par Poussins Phoniques

L'un est un chanteur sur le retour, l'autre un youtubeur. Ensemble, nos deux pious-pious doivent se produire en concert, et pour cela monter un groupe, Les Poussins phoniques, en l'occurrence. Tout y passe : les genres, les modes et les époques, avec des instruments, du beatbox, des objets détournés.

10h30 - Le Carré des Arts

Jeune public et famille - 5 €

Réservation conseillée : 02 41 76 65 72 ou culture@verrieres-anjou.fr

MERCREDI 16 MARS

Rencontre conviviale du relais paroissial

De 17h30 à 19h, 25 rue de la Treille à Pellouailles les Vignes



VENDREDI 18 MARS

Musique - 24^e Printemps des poètes - Notes poétiques

Impromptus mêlant la musique à la poésie avec les élèves et enseignants du SIAM et les bibliothécaires.

19h30 - Bibliothèque Maison Rouge

Tout public - Gratuit

Réservation conseillée : 02 41 76 34 50 ou bibliotheque@verrieres-anjou.fr

SAMEDI 19 MARS

Célébration de la parole

17h30 - Église de Pellouailles les Vignes



SAMEDI 19 MARS

Théâtre - Le malade imaginaire par Le Collectif Citron

Parce qu'on peut tomber brusquement amoureux ou malade, parce qu'on peut tomber aisément dans les mailles d'une pensée fallacieuse, trompeuse, dictée par les soi-disant savants, parce que le malade n'est pas toujours celui qu'on croit...

Dans le cadre du festival Très Tôt en Scène.

20h30 - Le Carré des Arts - À partir de 10 ans - 10 ou 7 € - Réservation conseillée : chateau-plessis-mace.fr



VENDREDI 1^{ER} AVRIL

Théâtre - Ulysse 21 par La Compagnie Des Ongles Noirs

Un Ulysse revisité, en proie à nos enjeux contemporains.

Dans le cadre du festival Très Tôt en Scène.

20h30 - Le Carré des Arts - À partir de 12 ans - 10 ou 7 € - Réservation conseillée : chateau-plessis-mace.fr

VENDREDI 1^{ER} ET SAMEDI 2 AVRIL

Collecte de la banque alimentaire

Netto et Super U



MERCREDI 6 AVRIL

Il était une histoire

Parce que les histoires, ce n'est pas que le soir

16h - Bibliothèque Maison Rouge À partir de 3 ans - Gratuit

Réservation conseillée : 02 41 76 34 50 ou bibliotheque@verrieres-anjou.fr



SAMEDI 2 AVRIL

Après-midi festive de l'ABCD

Venez participer à des ateliers découverte de diverses activités et profiter de démonstrations sportives.

De 14h à 18h - Relais culturel

Proposition de petite restauration sucrée tout au long

de l'après-midi - Infos complémentaires sur la page facebook de l'association

Depuis 1998, **Une maison sur deux construite**
par Le Pavillon Angevin
est une recommandation d'un client



Venez consulter notre fichier terrains à bâtir et la satisfaction de nos clients sur notre site internet

www.pavillon-angevin.com



La Haie Joulain – St Sylvain d'Anjou

VERRIÈRES EN ANJOU

02 41 18 28 88

contact@pavillon-angevin.com



Constructeur de
maisons individuelles
depuis 1998

Stéphane BOUDET

Avocat à la Cour

Place de la Mairie
Saint-Sylvain-d'Anjou

Tél. 02 41 76 25 44

stephane.boudet@axys-avocat.com
<http://www.axys-avocat.com>

Permanences : les lundis et mercredis de 14h00 à 19h00

CONSEILS ET CONTENTIEUX

(divorce, séparation, succession, immobilier, construction, consommation...)

Barreau d'Angers



✉ sebastien@camutperrot.fr
📍 23 Rue du Bon Puits, St Sylvain d'Anjou
49480 VERRIÈRES-EN-ANJOU

Tél. 02 41 23 74 81

FENÊTRES | PORTES | VOLETS | STORES
| PORTAILS | PORTES DE GARAGE

www.camutperrot.fr

VOTRE **SPÉCIALISTE** DE LA **TERRASSE**

KIT POUR AUTO-CONSTRUCTION • CONCEPTION ET CRÉATION • POSE

PROCHE DE CHEZ VOUS



BOIS



CÉRAMIQUE



COMPOSITE

TERRASSTEEL ANGERS

Zone Anjou Actiparc Océane
17 Boulevard Louis Delage – St Sylvain d'Anjou
49480 VERRIÈRES EN ANJOU
02 41 76 47 54

TERRASSTEEL[®].com
CONCESSIONNAIRE ANGERS

www.terrassteel.com



Et pourquoi pas devenir correspondant du Courrier de l'Ouest

Le Courrier de l'Ouest recherche un correspondant local à Saint-Sylvain-d'Anjou.

Vous êtes curieux, débrouillard, vous aimez le contact et rédiger un texte ne vous fait pas peur ? La correspondance de presse est peut-être faite pour vous, en particulier si vous êtes disponible et intéressé par un complément de revenus. Le Courrier de l'Ouest recherche une personne prête à remplir ce rôle à Saint-Sylvain-d'Anjou.

Ce correspondant local de presse interviendra en complément du travail des journalistes professionnels de la rédaction d'Angers.

Journal leader en Maine-et-Loire, Le Courrier de l'Ouest est diffusé à près de 80 000 exemplaires. Il privilégie la proximité avec ses lecteurs. À ce titre, les correspondants locaux lui sont indispensables. Ils sont plus de 200 aujourd'hui en Maine-et-Loire à œuvrer sous sa bannière.

Pour toute information, contacter Anouk Bouteloup au 02 41 68 86 73 / anouk.bouteloup@courrier-ouest.com, Bruno Jeoffroy au 06 79 85 17 61 / bruno.jeoffroy@courrier-ouest.com ou Emmanuel Poupard au 06 07 24 56 87 / emmanuel.poupard@courrier-ouest.com

Devenez agent de mise sous pli

Indoors Saint Barthélémy recrute des agents de mise sous pli (H/F) pour les élections présidentielles durant les journées suivantes :

- 1^{er} tour :
 - Lundi 4 avril, mardi 5 avril, mercredi 6 avril
- 2^e tour :
 - Mercredi 20 avril, jeudi 21 avril

Les horaires : De 7h30 à 14h ou de 14h30 à 21h
La mission se déroulera au parc des Exposition d'Angers (possibilité de prendre le bus).

Les candidats intéressés peuvent postuler à l'offre via le lien suivant :

<https://www.samsic-emploi.fr/nos-offres/agent-de-mise-sous-pli-elections-presidentielles-ff>



Les travaux du groupe scolaire Jean de la Fontaine se poursuivent

C'est à partir d'avril que les travaux de restructuration de l'ancienne salle de restauration du groupe scolaire Jean de la Fontaine vont débiter. Il s'agira de créer des salles pour l'école maternelle, un bureau pour l'association des parents d'élèves, une salle et un bureau pour le service périscolaire, une salle de pause pour les ATSEM, une lingerie et des espaces de stockage. Le démarrage de cette nouvelle phase entraînera la modification du périmètre de chantier. Le parking devant l'école sera condamné, les parents d'élèves et les utilisateurs devront stationner sur le parking de l'Église et un cheminement sécurisé sera mis en place pour accéder au groupe scolaire.

Un complément de revenus proposé par la commune



Vous êtes retraités ou étudiants et vous cherchez un complément de revenus. La commune recherche tout au long de l'année des personnes dans différents services, pour différents travaux de courtes durées. Il peut s'agir, par exemple, de la distribution du FOVeA. Si vous connaissez (très) bien la commune, ses rues, ses coins et ses recoins et que les écarts n'ont pas de

secret pour vous, vous êtes l'homme, ou la femme, de la situation. En cas d'empêchement de nos distributeurs habituels, la commune a besoin de vous. Faites-vous connaître afin que le service communication puisse faire appel à vous en cas de besoin et assurer la distribution de votre magazine dans les délais, soit pour le premier week-end du mois.

Si vous êtes disponibles et intéressé(e)s, contactez le service des ressources humaines au 02 41 21 19 64, ou rh@verrieres-anjou.fr



Élections : en cas d'absence, pensez à la procuration

Les élections présidentielles auront lieu les 10 et 24 avril... pendant les vacances scolaires. Alors, en cas d'absence, ayez le réflexe procuration.

Le plus tôt possible, pour être certain que la mairie ait bien reçu votre procuration à temps. Mais il est possible de le faire jusqu'à la veille du scrutin.

À qui donner la procuration ?

À qui vous voulez, et c'est nouveau, que l'électeur soit, ou non, inscrit dans la même commune que la vôtre. Cette simplification, mise en œuvre afin de soutenir la participation électorale, s'accompagne d'une nouvelle version de la téléprocédure de demande de procuration en ligne.

La personne qui vote pour vous devra se rendre dans votre bureau de vote, muni de sa pièce d'identité, pour voter à votre place, selon vos consignes.

INFO +

Comment se déroule la procédure durant le scrutin ?

- L'électeur se présente à la table où sont déposés les bulletins et les enveloppes. Son inscription sur les listes électorales est vérifiée. Il prend une enveloppe, un bulletin de vote de chaque liste ou candidat. Il est important qu'il prenne plusieurs bulletins de vote afin de préserver la confidentialité de son choix. L'électeur peut également se rendre au bureau de vote avec les bulletins de vote qui lui ont été envoyés à son domicile.
- L'électeur se rend à l'isoloir. Le passage par l'isoloir est obligatoire afin de garantir le caractère secret et personnel du vote.
- Il se présente devant l'urne où le président du bureau ou son suppléant vérifie son identité en lisant à voix haute la pièce d'identité ou la carte électorale qu'il lui présente.
- Le président ou son suppléant constate que l'électeur n'a qu'une enveloppe, mais il ne doit en aucun cas la toucher. L'électeur introduit lui-même l'enveloppe dans l'urne.
- Il signe alors la liste d'émargement en face de son nom. Si un électeur n'est pas en mesure de signer lui-même, un électeur de son choix peut signer pour lui avec la mention manuscrite : « l'électeur ne peut signer lui-même ».
- La carte de l'électeur ou son attestation sont rendues à leur détenteur après que l'assesseur a apposé un timbre à la date du scrutin sur l'emplacement prévu à cet effet.

Comment donner procuration ?

Les procurations peuvent être obtenues par deux moyens : par une télé-procédure ou via un formulaire Cerfa papier.

- La téléprocédure :



- Le formulaire : La demande peut être réalisée dans n'importe quel commissariat de police et brigade de gendarmerie, dans le tribunal judiciaire du lieu de travail ou de résidence, ou un consulat.

Quelle est la durée de validité de la procuration ?

La procuration a une durée de validité d'un an maximum, et peut être établie pour une seule élection. Dans ce dernier cas, il convient d'indiquer si elle concerne le premier tour, le second tour ou les deux tours.

INFO +



Nouvelle carte électorale : un QR Code pour accéder à toutes vos démarches

Ce QR code renvoie au site elections.interieur.gouv.fr vous permettant d'accéder à l'ensemble des démarches liées aux élections. Vous pouvez ainsi en quelques clics :

- Vérifier votre situation électorale ;
- Trouver votre bureau de vote ;
- Vous inscrire en ligne sur les listes électorales ;
- Effectuer une demande de procuration en cas d'absence le jour du scrutin. Vous pouvez également vérifier à qui vous avez donné procuration ou qui vous a donné procuration.

Ce QR code est le même pour toutes les cartes et donc pour tous les électeurs. Il n'y a aucune collecte de données personnelles.

Pour vous procurer votre nouvelle carte électorale, vous n'avez aucune démarche à faire si vous êtes bien inscrit sur les listes électorales. Elle vous sera envoyée à votre domicile par votre mairie.

Règles de bon voisinage : tous responsables, tous concernés



Des bruits agressifs de jour comme de nuit, des encombrants déposés sur les trottoirs, des parties communes dégradées, des voitures mal stationnées, des dépôts sauvages sur les trottoirs, des animaux trop bruyants, des espaces verts dégradés... La liste des incivilités auxquelles les Verrois sont confrontés est longue. Alors que des règles élémentaires de savoir vivre, des gestes simples de courtoisie et de bonne conduite, tant chez soi qu'à l'extérieur permettraient à chacun de préserver son cadre de vie et d'éviter des conflits de voisinage inutiles. La qualité du cadre de vie résulte du respect par chacun de ces quelques règles et de l'action de tous les Verrois.

• Les déchets

Verrières en Anjou dispose aujourd'hui de moyens permettant d'éviter la multiplication des déchets de toutes natures, avec :

- Le passage régulier des camions de répurcations :
 - Tous les mercredis pour les déchets ménagers (poubelles vertes)

- Le mardi des semaines paires pour la collecte de tri (poubelles jaunes)

N'oubliez pas de sortir vos bacs la veille au soir et de les rentrer le soir du ramassage.

- Le nettoyage hebdomadaire, par les agents communaux, des espaces de collecte sur le domaine public et dans les équipements communaux, stades, salles de sports et de spectacles...

- La déchetterie du Petit Guichard à Saint Sylvain d'Anjou, ouverte tous les jours du lundi au dimanche midi

- Plusieurs groupes de marcheurs bénévoles et des membres du conseil des Sages qui collectent les déchets dans les espaces publics, le long des chemins et voies de circulation. Malgré tous ces moyens mis en œuvre par les collectivités et les citoyens, de nombreux déchets sont régulièrement déposés sur différents lieux : sacs poubelles éventrés à côté d'un container à déchets, qu'ils soient aériens ou enterrés, des meubles, des matelas, des vélos, des poussettes, des pneus... même des sacs d'amiantes ! Le traitement des déchets collectés par les services communaux a coûté 29 000 € en 2021, auxquels il faut ajouter le coût lié au temps passé par des agents et du matériel.

La préservation de la propreté des espaces publics et naturels est de la responsabilité de tous, sachez utiliser les bons outils à votre disposition pour que cessent les dépôts sauvages.





• Stop aux bruits inutiles

Tout type de bruit (domestique, lié à une activité professionnelle, culturelle, sportive, de loisirs...) ne doit pas porter atteinte à la tranquillité du voisinage, de jour comme de nuit.

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses... sont autorisés :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- Samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Dimanche de 10h à 12h



• Bien vivre avec les animaux

- Déjections canines : les propriétaires de chiens sont tenus de ramasser les déjections de leur animal.
- Si vous vous promenez avec votre chien sur la voie publique, celui-ci doit être obligatoirement tenu en laisse. Les chiens catégorisés ont, par ailleurs, obligation de porter une muselière.
- Nourrir des animaux : déposer des graines ou de la nourriture en tous lieux publics, cours ou autres parties d'immeuble pour y attirer les animaux errants (chats ou pigeons), est interdit lorsque cette pratique risque de constituer une gêne pour le voisinage ou d'attirer les rongeurs.
- Il est interdit de jour comme de nuit, de laisser crier ou gémir, de façon répétée ou prolongée, un ou des animaux dans un logement, un local commercial, sur un balcon, dans une cour ou un jardin, un enclos attenant ou non à une habitation, susceptibles par leur comportement, de porter atteinte à la tranquillité publique. Pensez au dressage pour lutter, par exemple contre l'aboiement intempestif.



• Au jardin aussi, il existe des règles

- Il est interdit de brûler tout déchet à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels.
- Les déchets végétaux peuvent aussi être déposés gratuitement par les particuliers à la déchèterie.
- La plantation d'une haie de séparation entre deux propriétés doit respecter certaines distances en fonction de la taille des arbustes.
- Vous n'avez pas le droit de couper vous-même les branchages de votre voisin dépassant sur votre propriété, seulement les racines de l'arbre, à l'aplomb de la limite séparative.
- Il est interdit de cueillir les fruits de l'arbre de votre voisin, seuls les fruits qui tombent vous appartiennent.
- L'élagage de la végétation doit être régulier et annuel, tout comme le ramassage des feuilles, cela ne doit pas gêner vos voisins et dépasser sur l'espace public (trottoirs, rues, signalisation, réseaux aériens...).
- Pensez à prendre le sens du vent avant d'installer vos barbecues et autres planchas





• Éviter les jambes cassées

- Les propriétaires, riverains ou locataires sont tenus de balayer ou de faire balayer devant leur domicile, sur une largeur égale à celle du trottoir.
- Pour les habitats collectifs, il appartient aux syndicats de prendre les mesures qui s'imposent.
- En cas de problème, la personne accidentée peut entreprendre des poursuites contre le riverain négligeant car « chacun est responsable du dommage qu'il a causé non seulement par son fait, mais encore par sa négligence ou par son imprudence ».



• Respecter le stationnement

Le stationnement est réglementé. C'est une question de sécurité !

- Il est interdit de stationner sur les trottoirs, au risque de gêner la circulation des piétons. Il est également interdit de se garer devant le bateau d'un voisin.
- Qu'il s'agisse de places de parking gratuites ou payantes et même si le véhicule est correctement garé, laisser son véhicule sur la voie publique sur une même place de stationnement n'est pas autorisé plus de 7 jours consécutifs.
- Un stationnement gênant et/ou dangereux est passible d'une contravention.



« Depuis plusieurs mois, vous avez pu constater que de nombreux véhicules se trouvent stationnés sur nos différents parkings publics, entravant ainsi leur utilisation par les membres des associations sportives et culturelles et les participants aux offices culturels. De nombreux échanges ont été réalisés, entre les élus, la gendarmerie, et l'entreprise responsable de ces désordres, sans toutefois arriver à une solution pérenne.

La sortie de la crise COVID ainsi que l'organisation de différentes manifestations sportives et culturelles sur cette partie de l'année, nécessite la libre utilisation par les membres des associations et le public, présents en journée et en soirée, des parkings se trouvant à proximité de nos infrastructures d'accueil.

Les usagers de ces infrastructures sont contraints d'utiliser les trottoirs des rues adjacentes, ce qui entraîne une insécurité pour les piétons et les cyclistes.

J'ai donc décidé de prendre un arrêté d'interdiction de stationner sur la plupart des parkings publics de la commune déléguée de Saint Sylvain d'Anjou de 00 heure à 6 heures du matin et ceci, jusqu'au 30 juin prochain.

Cet arrêté évitera le stationnement dit « permanent » des véhicules et permettra aux usagers de trouver une place en journée, en dehors de ces horaires d'interdiction.

J'ai demandé à la Gendarmerie et à notre ASVP d'appliquer cet arrêté. Je serai moi-même présent, ainsi que les Maires Délégués, certains soirs de la semaine afin de dresser les verbalisations nécessaires ».

François Gernigon Maire de Verrières en Anjou

À NOTER

Repas des aînés, n'oubliez pas de vous inscrire

La crise sanitaire a obligé la commune à reporter le traditionnel repas des aînés. Il aura lieu samedi 19 mars salle du Roi René et mercredi 23 mars au Carré des Arts. Les Verrois concernés ont reçu une invitation. Pour participer, n'oubliez pas de renvoyer votre invitation au CCAS, avant le 12 mars prochain, seules les personnes ayant répondu seront acceptées.

INFO +



Ouverture CCAS

Jusqu'à fin mars le CCAS ne sera ouvert que le matin de 9h à 12h.

Transport solidaire

Le CCAS recherche des bénévoles, pour compléter l'équipe déjà en place.

Ceci dans l'optique d'ouvrir le service de transport solidaire à tous les Verrois rencontrant des difficultés de mobilité (service aujourd'hui réservé aux 60 ans et plus).

Si vous souhaitez donner un peu de votre temps, de manière très ponctuelle, pour devenir « chauffeur solidaire », rejoignez notre équipe de bénévoles.

Pour plus d'informations, contactez le CCAS au 02.41.93.85.03 11 rue Victor Hugo.

Mutuelle Communale

Le conseil d'Administration du CCAS a conventionné avec 3 mutuelles : AXA, Groupama et MCRN, pour que les Verrois puissent avoir des tarifs préférentiels.

3 mutuelles sont à votre disposition sur rendez-vous :

MCRN : 07 87 57 33 80 avec madame Le Couturier

Groupama : 02 41 33 55 70 avec madame Cadenaule

AXA : 06 64 24 24 97 avec monsieur Hamelin ou 06 64 33 34 46 avec monsieur Altuntas

Équipe mobile LCA 49 (Lésion Cérébrale Acquise 49)

Un dispositif gratuit pour les personnes victimes de lésions cérébrales. L'équipe mobile du Maine et Loire vous donne des conseils et informations, vous oriente vers des dispositifs existants, recherche des solutions adaptées, assure un soutien auprès de l'entourage...

Vous pouvez les contacter en direct, afin de solliciter une rencontre pour la personne concernée ou son entourage.

Contact Pierre Bodard : 06 75 65 89 30 ou 02 41 31 86 07 pierre.bodard@vrv3.fr



Trouvez les lieux accessibles ouverts au public sur « Acceslibre »

Il existe un site internet « Acceslibre » qui vous permet d'accéder aux informations d'accessibilité essentielles, afin d'anticiper vos sorties et déplacements dans un établissement accueillant du public :

<https://acceslibre.beta.gouv.fr/>

C'est une plateforme collaborative, chacun peut aider à enrichir la base de données en partageant son expérience. La plupart des accueils municipaux de Verrières y sont désormais recensés.

Zoom sur Cap'Adapt « Sport, santé, bien-être »



Cap Adapt est un centre de sport et de bien-être... pour tous. Que vous soyez valide, en situation de handicap, atteint d'une maladie chronique, en perte d'autonomie ou encore sportif souhaitant un suivi particulier... le centre vous

accompagne pour prendre soin de vous.

L'équipe présente vous propose un accompagnement personnalisé et dispose entre autres de machines spécifiquement adaptées pour les personnes à mobilité réduite. Le centre propose aussi un ensemble d'activités de soins et de détente.

Contact : 18 Rue du Landreau, 49070 Beaucozézé - contact@capadapt.fr ou 06 76 49 14 76

Un mois de mars éclectique

De la musique, une expo, du théâtre, le mois de mars sera varié sur les planches du Carré des Arts et à la bibliothèque Maison Rouge.

De la musique, une expo, du théâtre, le mois de mars sera varié sur les planches du Carré des Arts et à la bibliothèque Maison Rouge. Après les « Chansons en poche » d'Arnaud Lévêque et « Une journée à Takalédougou » de Gurvan Loudox et Amadou Diao, vous avez rendez-vous, samedi 12 mars, avec les poussins phoniques et leur spectacle musical « Yellow sun machine ». Une création qui dresse le panorama des styles marquants de la musique amplifiée : sonorités rock'n roll au début, mélodies pop sucrées des sixties, power flower engagé, rock musclé des seventies, disco-paillettes des eighties, rap et électro, musiques hybrides d'aujourd'hui. De l'improbable rencontre d'un chanteur sur le retour et d'un youtubeur, va pourtant naître une complicité qui, sous le couvert d'une sorte de battle musicale aussi débridée qu'acharnée, fait jaillir énergie, bonne humeur et délires contagieux. De fil en aiguille, le duo forge sa propre identité musicale et crée une revue rock embarquant le jeune public à la découverte des styles et des époques. Un show ponctué de références et de personnages à la fois sensibles et fantasques. Avec malice, les Poussins Phoniques n'oublent pas de tordre le cou aux clichés et de rire d'eux-mêmes.



Les Poussins phoniques vous emmènent dans leur univers



L'expo « EN NOUS » à découvrir à la bibliothèque Maison Rouge

Du 15 au 29 mars, rendez-vous à la Bibliothèque Maison Rouge pour voir l'exposition EN NOUS. EN NOUS, c'est un monde poétique accessible à tous, autour d'images et de textes qui peuvent être partagés par toute la famille, des plus petits aux plus grands. EN NOUS, c'est de la poésie gravée pour dire tout ce qui se passe EN NOUS et pour raconter notre force et notre lumière. Vous pourrez rencontrer les autrices, Liza Kerivel et Cécile Basecq, mardi 15 mars à 18h.



Retrouvez la 24^e édition du Printemps des Poètes, vendredi 18 mars à 19h30, à la bibliothèque Maison Rouge. En résonance avec cet événement national, des élèves de l'école de musique du SIAM participeront à des impromptus, composition musicale libre, semblable à une improvisation, et généralement écrite pour un seul instrument, mêlant la musique à la poésie.

Deux représentations théâtrales seront proposées, samedi 19 mars et vendredi 1^{er} avril dans le cadre du festival Très Tôt en Scène, le malade imaginaire et Ulysse 21. Le 19 mars Le Collectif Citron presse l'œuvre de Molière et en extrait l'émancipation d'une jeunesse qui a le courage de s'affranchir d'une autorité paternelle égocentrique. Parce qu'on peut tomber brusquement amoureux ou malade, parce qu'on peut tomber aisément dans les mailles d'une pensée fallacieuse, trompeuse, dictée par les soi-disant savants, parce que le malade n'est pas toujours celui qu'on croit... Les jeunes amoureux, Angélique et Cléante, voient leur relation empêchée par un père égoïste qui rêve de marier sa fille à un médecin pour satisfaire ses intérêts personnels.

Le 1^{er} avril, la compagnie Des Ongles Noirs vous proposera Ulysse 21.

Ulysse 21 vous permet de retrouver Ulysse au XXI^e siècle, en proie à de nouveaux affrontements : les dieux, monstres et maux des sociétés contemporaines. Suite à sa victoire sur la multinationale Priam & Co à Troyes et le meurtre accidentel de son ami Antichlos, il doit quitter la France, traverser la Méditerranée, et disparaître officiellement pour devenir un réfugié, un anonyme. Tout au long de son périple en des terres étranges et des contrées inconnues, il n'a qu'un seul but : rentrer chez lui afin de retrouver son épouse Pénélope et son fils Télémaque. Associant théâtre, musique et danse, cette création est une odyssee contemporaine, suite du « Serment de Tyndare » (L'Illiade d'Homère) abordant le courage et la lâcheté, l'honneur et l'infidélité, la soif d'aventures et le désir du retour au foyer. Ulysse, renommé pour sa « Métis », sa ruse, utilise son habileté et sa prudence avisée pour se battre contre des puissances qui dépassent le commun des mortels... Ses seules qualités d'homme font de lui un modèle, une inspiration pour chacun à travers les temps.



Le malade imaginaire du Collectif Citron ou l'émancipation de la jeunesse.



Ulysse au 21^e siècle face à de nouveaux défis

LES DATES À RETENIR

- Yellow sun machine - Samedi 12 mars - 10h30 - Jeune public - 5€
- Exposition « EN NOUS » - Du 15 au 29 mars aux horaires d'ouverture de la Bibliothèque Maison Rouge
- Notes Poétiques - Printemps des poètes - Vendredi 18 mars - 19h30
Bibliothèque Maison Rouge - Gratuit
- Le malade imaginaire - Samedi 19 mars - 20h30 - Le Carré des Arts
Dès 10 ans - 10 ou 7 €
- Ulysse 21 - Vendredi 1^{er} avril - 20h30 - Le Carré des Arts - Dès 12 ans - 10 ou 7 €



François Hibert, l'historien

François Hibert habite Saint Sylvain depuis 1985 mais son histoire avec la commune a débuté en 1968. Âgé de 12 ans, il entre en apprentissage pour devenir charpentier. Une histoire multiple entre travail, passion et amitié.

L'histoire de François Hibert à Saint Sylvain d'abord, Verrières ensuite, est indissociable d'André Delibes. « C'est une histoire familiale car mon père, Compagnon du Devoir aussi, était très proche d'André Delibes et c'est comme cela que je suis arrivé à St Sylvain. Mes parents connaissaient très bien André et Jeannette et c'est pour cela que j'ai pu commencer à travailler très tôt à l'entreprise alors que ce n'était pas tout à fait légal... ».

L'histoire entre André Delibes et François Hibert dépasse le cadre professionnel de l'entreprise « Aux Métiers du Bâtiment ». Aujourd'hui, il met le point final à la double biographie de son père Lucien Hibert et d'André Delibes. « La biographie sur André, a été une volonté de l'Association ouvrière des Compagnons du Devoir qui s'est manifestée une dizaine d'années après sa mort mais cela n'a pas pu se faire à ce moment-là. Après le décès de mon père en 2006, ce projet m'a été confié. J'ai recueilli de nombreux témoignages, travaillé leurs écrits respectifs et j'ai quelques souvenirs personnels évidemment ». Avec cet ouvrage, François souhaite dire qui étaient ces deux hommes, ce qui les a unis et ce qu'ils ont apporté tant au Compagnonnage qu'à la commune. « André avait une vraie vision pour sa commune et pour l'implantation des entreprises. Il a fait beaucoup pour permettre à des gens qui avaient envie d'entreprendre de pouvoir le faire à Saint Sylvain, et il leur proposait un véritable accompagnement ».

François était aux premières loges pour apprécier l'évolution de la commune. « J'ai travaillé sur le premier lotissement de la commune. C'était une évolution importante et maîtrisée, il y a eu un vrai schéma de développement de Saint Sylvain. Le regroupement des deux communes était indispensable et j'aurais trouvé heureux qu'il se fasse 20 ans plus tôt. Saint Sylvain a eu une politique d'urbanisme et d'urbanisation maîtrisée, cadrée des années 70 aux années 90 avec un vrai équilibre entre habitats, activités et loisirs ».

De nombreux Compagnons ont travaillé et travaillent encore sur la commune et s'y sont installés. Pour marquer ce lien, François fait partie du groupe de travail qui a réfléchi à la création d'une œuvre qui sera prochainement installée sur le rond-point proche de l'entreprise Briand Construction Bois. « Une bonne idée de l'installer là, à côté de l'implantation historique d'Aux métiers du bâtiment en 1962. Ce sera un travail avec du bois lamellé collé, de la métallerie et une symbolique de la chaîne d'alliance des Compagnons qui marquera les différents métiers du Compagnonnage ».

S'il s'est beaucoup investi professionnellement, François n'est pas en reste côté loisirs. Il a beaucoup travaillé à la construction et à l'animation du Château à motte. « J'y participe toujours mais de manière un peu plus légère, après avoir été le président de l'association La Maisnie Joulain ». Un projet qui lui a permis de découvrir l'histoire du XII^e siècle, grâce aux rencontres avec les historiens et archéologues et notamment Caroline Buffet. « André m'avait demandé de m'occuper de valider le projet sur le plan constructif et en suivre la réalisation ». Il s'agissait de vérifier les hypothèses des archéologues, qui nécessitaient d'être validées sur le plan de la constructibilité. « Il fallait prendre en compte ce que les uns et les autres amenaient comme hypothèses et les croiser avec nos connaissances. Nous savions par exemple que le sciage de long ne réapparaît en France qu'au 14^e siècle. Impossible donc d'avoir un seul bois scié au Château à motte ». Une fois les études terminées, il participe à sa construction et au démarrage des animations. « Aujourd'hui, les Verrois ne sont pas assez conscients de son intérêt. Le Château à motte a permis à la commune d'avoir une véritable identité, c'était le premier site de cette époque où on pouvait faire de l'archéologie expérimentale, même les japonais de la NHK sont venus le filmer ». Quand il lui reste du temps, François voyage, entre autres au volant de son camping-car notamment. Avec d'autres projets d'escapades pour d'autres histoires à inventer.

LE QUESTIONNAIRE DE PROUST REVISITÉ DE FRANÇOIS

Ma couleur préférée : Le bleu

Mon chiffre fétiche : Le 17

Ma chanson préférée : Une île de Serge Lama

Mon rêve : Pouvoir continuer à voyager

Mon objet indispensable : Un couteau

L'endroit où vous aimeriez vivre :

Verrières en Anjou

Emploi, du nouveau... pour vous demandeurs d'emploi et pour vous recruteurs



« Angers tagemploi » change de nom et fait « peau neuve ». Il devient **angers-emploi.fr**

Vous êtes chercheur d'emploi :



Angers-emploi.fr vous permet de :

- **Consulter et postuler à des offres d'emploi :**

Utilisez le moteur de recherche d'offres d'emploi, de stages et d'alternances.

Découvrez, dans la rubrique l'actualité, les opportunités d'emploi et participez aux journées de recrutement.

- **Avoir un espace personnalisé pour gérer votre recherche d'emploi**

Créez votre espace gratuit, restez informé des nouvelles offres d'emploi liées à votre recherche et sauvegardez vos annonces favorites en vous créant un compte candidat.

- **Connaître les événements et les actualités emploi**

Découvrez dans la rubrique événement l'ensemble des actions emploi d'Aldev et de ses partenaires dédiées à la découverte des métiers, aux recrutements, à l'entrepreneuriat ainsi qu'à l'accompagnement individuel et collectif.

- **Découvrir les acteurs de l'emploi du territoire**

Découvrez dans la page l'emploi et ses acteurs une présentation des secteurs qui recrutent et les principaux acteurs de l'emploi du territoire.

Le nouveau site de la MLA (Mission Locale Angevine)



La Mission Locale Angevine a une mission de service public pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, confiée par chaque niveau de collectivité dans son domaine de compétence.

À ce titre, elle assure :

- L'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement pour les jeunes de 16 à 25 ans,
- La concertation entre les différents partenaires en vue de renforcer ou compléter leurs actions.

La Mission Locale Angevine intervient aussi bien sur le domaine professionnel (accès à l'emploi, à la formation, définition de projet professionnel) que social (logement, santé, citoyenneté, loisirs, sport et culture).

Elle contribue à l'élaboration d'une politique locale concertée d'insertion des jeunes à partir de l'analyse de leurs demandes et de leurs besoins. Retrouvez toute l'actualité de la MLA sur son nouveau site **mla49.fr**

INFO +



La MLA sur la commune pour vous les jeunes

Véronique Chateau assure des permanences, sur rendez-vous, les mercredis après-midi, de 14 h à 17h, à la mairie déléguée de Pellouailles les Vignes

Contact : vhateau@mla49.fr / 02 41 20 33 14

Territoire intelligent : de la réflexion à l'action

Le territoire Intelligent est un projet initié par Angers Loire Métropole et destiné à répondre aux enjeux comme les économie d'énergie, l'écologie, les transports... Il s'agit donc d'optimiser les services urbains par l'usage des technologies informatique. Ce projet de 180 millions d'euros sur 10 ans, permettra, au travers d'un maillage informatique de son territoire, de mieux gérer les services rendus aux usagers.

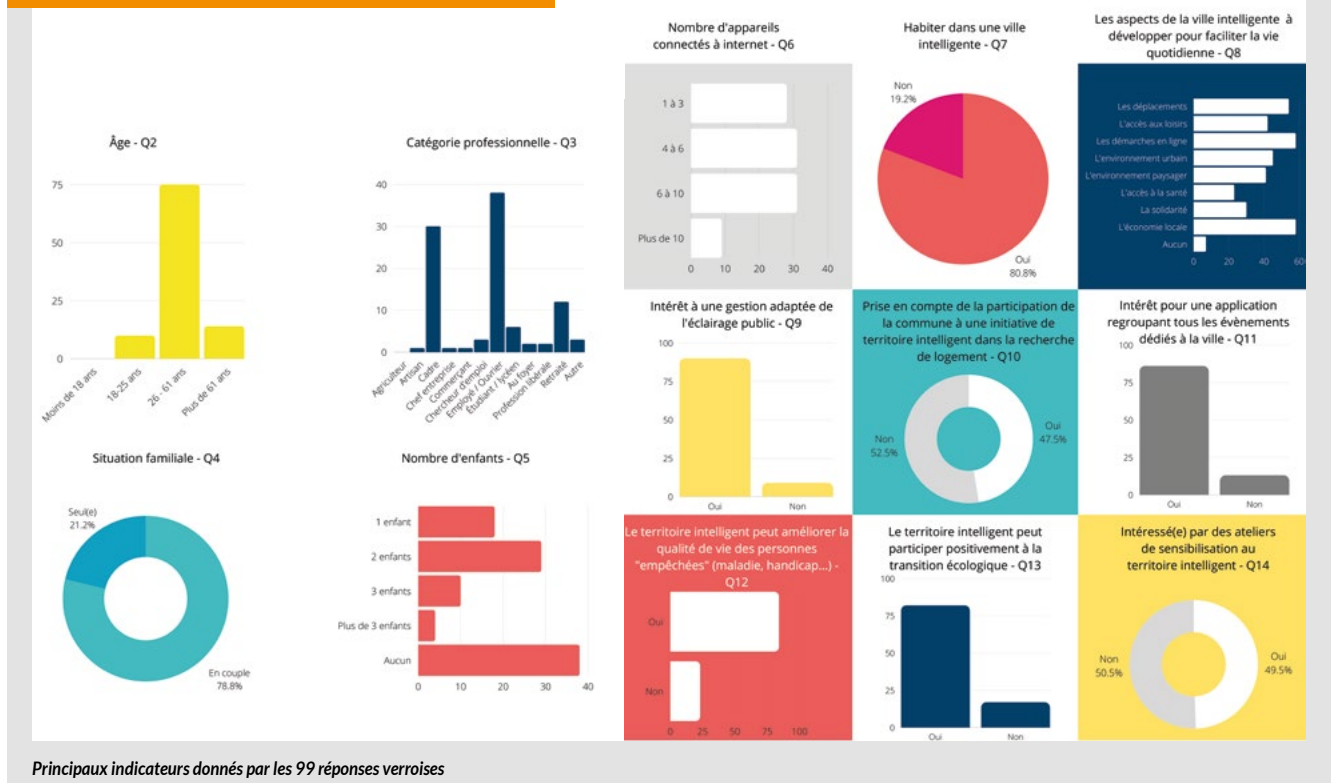
ALM a donc lancé ce projet autour de la gestion de l'éclairage public et de l'arrosage des espaces verts, premières applications concrètes de ce territoire Intelligent.

En complément de se projet d'Angers Loire Métropole, sept communes du secteur sud-est d'Angers Loire Métropole, dont Verrières en Anjou, ont entamé une démarche, en partenariat avec l'ESAIP, école d'ingénieurs de l'Avenir Responsable, afin d'avoir une réflexion partagée autour du territoire intelligent en identifiant les besoins de leurs habitants et usagers sur leurs communes.

Un questionnaire a été diffusé auprès des habitants et des usagers du 11 juin au 26 septembre 2021, pour identifier les enjeux sur chaque territoire.

Composée de 15 questions, l'objectif de cette enquête est de connaître le niveau de maturité des communes et usagers sur les démarches de territoire intelligent, d'identifier les besoins des usagers auxquels pourrait répondre le territoire intelligent et accompagner les décisions politiques des 7 communes. Sur les 1046 réponses reçues, 99 étaient verroises.

SYNTHÈSE DE L'ENQUÊTE LES TERRITOIRES INTELLIGENTS



Les dates du relais paroissial

Les dates des messes de la paroisse

- Vendredi : à 8h à Saint Sylvain
- Dimanche : à 10h30 à Saint-Sylvain
- Célébration des Rameaux : dimanche 10 avril, 10h30 à Saint Sylvain
- Jeudi Saint : jeudi 14 avril, 19h à Saint Sylvain
- Vendredi Saint : vendredi 15 avril, 19h à Saint Sylvain
- Veillée Pascale : samedi 16 avril, 21h à Saint Sylvain
- Dimanche de Pâques : dimanche 17 avril, 10h30 à Saint Sylvain

Permanences au centre paroissial Saint François, place de l'Église à Saint Sylvain :

- Les vendredis et samedis de 9h30 à 12h
- Permanence du Père Emmanuel Bouchaud, samedi matin, sur rendez-vous

Contact : 02 41 76 70 97

Contact : stfrancoisportesdangers@diocese49.org

Infos : saintfrancoisauxportesdangers.org



Et si vous vous mettiez au tennis de table ?

Le club de tennis de table de Saint Sylvain d'Anjou, cherche à s'agrandir en recrutant de nouveaux licencié(e)s. Si vous êtes intéressés, que vous soyez débutants, loisirs ou expérimentés, vous êtes les bienvenus au club.

Les inscriptions sont possibles jusqu'à la fin de la saison à demi tarifs. Pour vous inscrire ou demander plus de renseignements, contactez le club par courriel : astt49480@gmail.com

Tarifs inscription : loisirs : 35 € / compétitions : 45€



Rail Miniature Angevin 49

Dans le cadre d'une journée découverte de l'activité « modélisme ferroviaire », l'association a accueilli, samedi 22 janvier, des habitants de la résidence Arceau du quartier de Belle-Beille d'Angers.

Jean-Pierre, Serge et Serge, accompagnés par Christian, éducateur spécialisé, ont pu échanger sur les différentes échelles de matériels (HO 1/87 et N 1/160) et sur les techniques de décors, mais surtout faire évoluer des trains sonorisés sur le réseau digital.

Des échanges que les membres de RMA 49 reconduiront plusieurs fois dans l'année, bénéficiant ainsi au plus grand nombre.

La Résidence fait partie du « Dispositif Arceau Anjou », géré par la Mutualité française Anjou-Mayenne, qui a pour mission l'accompagnement des adultes victimes de lésions cérébrales acquises. Le dispositif comprend un ensemble de services et d'établissements médicosociaux spécifiquement dédiés : résidence pour travailleurs handicapés et personnes handicapées vieillissantes, foyer de vie, foyer d'accueil médicalisé, maison d'accueil spécialisée, ESAT et entreprises adaptées. Ceux-ci permettent de répondre de manière souple et individuelle aux besoins et projets de vie des personnes cérébrolésées, avec l'objectif de favoriser l'intégration et l'autonomie.

Contact : rma-mail@rma-49.fr / Franck Couolot 06 47 50 34 45 / rma49.fr



L'actu des croqueurs de pommes de l'Anjou

En cette fin de période hivernale, les activités ont repris au verger : taille, greffage..., et vous pouvez participer :

- Intervention thématique, samedi 12 mars, de 9h15 à 12h30, salle Plantagenêt : « Diagnostic des maladies et ravageurs des fruits à la récolte », par Jérôme Julien, expert national en surveillance biologique du territoire, au ministère de l'Agriculture.

Cette réunion est ouverte aux adhérents de l'association ainsi qu'aux Verrois. L'occasion de mieux comprendre ces aspects sanitaires du verger et de la qualité des fruits.

- Taille des pommiers : Des démonstrations, ouvertes au public, se tiendront au cours des ateliers des 1^{er} et 3^e samedis du mois, soit les 5 et 19 mars prochains, de 9h30 à 12h.
- Samedi 19 mars : démonstration de greffage en fente

Infos : croqueurs-anjou.org

- 26 et 27 mars : participation à l'ouverture de la saison de Terra Botanica : weekend « Les printemps de Terra ». L'association des croqueurs de pommes y participera et pourra vous accueillir sur son stand (démonstrations, informations...)

Infos : croqueurs-anjou.org

L'UNC de Saint Sylvain célèbre ses 100 ans

L'UNC de Saint Sylvain vous invite à découvrir ce qu'il s'est passé à Verrières en Anjou et dans la région pendant la Seconde Guerre mondiale et organise deux conférences et une exposition.

- **Vendredi 6 mai à 18h, salle du Roi René** : Conférence « Les Verrois enrôlés dans le 125^e RI, les réquisitions dans le secteur de Verrières, Angers sous l'objectif des occupants » par Pascal Tellier, Jacques Lenaoures et Michel Letertre.
- **Samedi 7 mai à 18h, salle du Roi René** : Conférence « La guerre 39-45 à Verrières et aux alentours. Occupation, collaboration, résistance et libération. Les attaques aériennes alliées en 1944 en prévision du débarquement. Actions militaires américaines, 3^e armée du Général Patton » par Raymond Delavigne et Guy Stéphanini.
- **Du mardi 3 au samedi 7 mai** : Exposition sur la guerre à Verrières et aux alentours à la bibliothèque Maison Rouge, salle Houdebine.



La rando du cyclo club



L'actu de l'amicale des jardiniers

Amis jardiniers, le printemps arrive à grands pas ! Vous avez envie de cultiver vos propres légumes ou fruits ? Des parcelles sont disponibles au jardin du Petit Guichard, si vous souhaitez rejoindre l'association, n'hésitez pas et contactez-nous : amicale.jardiniers@gmail.com. Pour rappel, l'assemblée générale de l'association aura lieu le 1^{er} avril à 19h Salle Plantagenêt, venez nombreux.

L'actu du VVB

Les matchs du club de Volley-ball de Saint Sylvain d'Anjou (VVB) se joueront dans les salles des Lices et Omnisports à domicile, Venez nombreux !

Pour avoir plus d'informations, consultez la page Instagram du VVB : [@verriere_volleyball](https://www.instagram.com/verriere_volleyball)



74^e édition de la course Pellouailles Angers

Cette épreuve, qui se court tous les ans au début du mois d'avril, est une des fiertés et une marque forte dans l'année sportive de notre commune. Après deux années qui ont contraint les athlètes à laisser leurs chaussures dans le sac, ils seront probablement nombreux à répondre présents, dimanche 3 avril. Le parcours sur la commune, tant sur Saint-Sylvain-d'Anjou que sur Pellouailles-les-Vignes ne change pas, l'arrivée se faisant sur le complexe sportif René Boublin. Une tombola permettra à un athlète et à une athlète, tirés au sort parmi les arrivants, et présents sur le site au moment du tirage, de repartir avec un vélo électrique. Le Challenge Verrois récompensera les meilleurs athlètes locaux ayant aussi participé au semi-marathon sylvanais du 6 mars.

Pour ceux qui préfèrent marcher, deux parcours, de 3,8 et 7 km, seront proposés au départ du complexe sportif René Boublin. Une tombola permettra aux participants présents sur le site d'arrivée au moment du tirage, de gagner un des cinq paniers gourmands verrois. [Inscrivez-vous sur klikego.com](https://www.klikego.com)



Devenez signaleurs

Et pour ceux qui ne peuvent ou n'aiment ni courir, ni marcher, venez rejoindre l'équipe d'organisation en étant signaleur bénévole le temps d'une matinée !

Infos : sports-vieasso@verrieres-anjou.fr / 02 41 76 57 09 / [angersathle.com](https://www.angersathle.com)





Le week-end théâtral du Verrières AC Cyclisme

Après deux ans de disette, la vie semble reprendre son cours normal. C'est dans cette perspective que le club de Verrières AC Cyclisme organise un week-end théâtral. Un événement qui existe depuis 2014 où vous retrouverez les R'Culéens dans la pièce de théâtre « Ça reste en famille ». Ex cantatrice, Barbara Savagnac a dû reconverter sa maison en gîte pour faire vivre sa famille, avec l'aide de Sonia, cuisinière écologiste radicale. Hélas, les affaires ne sont pas reluisantes et les huissiers se font pressants à sa porte. Le jour où Lilou, sa fille, décide de lui présenter l'homme qu'elle souhaite épouser, Barbara, stupéfaite, se retrouve face à face avec le véritable sosie de son défunt mari... disparu depuis 20 ans ! Mais lorsqu'un notaire veut remettre une somme colossale en mains propres à feu son mari, l'idée de faire ressusciter ce dernier commence à germer... Avec Valérie Bauche, Raphaëlle Matuszewski, Elisabeth Ramette, Nicolas François et Marc Noujaim.

Rendez-vous au Carré des Arts :

- Vendredi 25 mars à 21h
- Samedi 26 mars à 21h
- Dimanche 27 mars à 15h30

Réervations : petitthommech@gmail.com ou vac.cyclisme@gmail.com / 06 06 46 07 52 ou aux membres du club qui transmettront au responsable

Tarifs : Adultes : 12 €, Étudiants, moins de 16 ans et demandeurs d'emploi : 8€

En cas d'annulation, vous serez remboursés. Venez passer un très bon moment et profiter d'une très bonne soirée.



La Chorale la Veillère de retour

La Chorale la Veillère a repris le 31 janvier ses activités interrompues depuis fin octobre 2021.

Une reprise dans la joie et la bonne humeur... et le respect des gestes barrières. L'interruption a obligé les dirigeants à annuler le concert de Noël et celui prévu le 6 février avec Colcanto au profit de Retina (Dons pour la Maladie des Yeux). Ils sont heureux aujourd'hui de vous convier à la manifestation du 26 mars. La chorale accueillera la troupe « Rives aux éclats », salle du Roi René, à 20h30, prix 8 euros. 50 % de la recette des entrées sera reversée à leucémie Espoir et la SACEM sera payée par la troupe.

Le concours de belote du 5 mars et les concerts prévus le 3 avril et les 4 et 5 juin restent maintenus. Optimistes, les membres de la chorale seront heureux de vous y retrouver.

Jobs d'été avec Pass'âge

Vous recherchez un job d'été, vous souhaitez rencontrer des recruteurs, trouver des offres d'emploi ou recevoir des conseils pour réaliser un CV et une lettre de motivation ? Rendez-vous samedi 19 mars, de 9h30 à 12h30, à l'espace jeunesse, 13 rue Simone Veil, pour la matinée Jobs d'été. N'oubliez pas d'apporter votre CV et votre lettre de motivation.

Infos : 06 83 08 57 69
ou antoine.moreau@asso-apla.fr

Mon coiffeur *par S.*

Homme
Femme
Enfant


Du
Lundi
au
Samedi



Coiffeur Barbier Make-up 

rdv en ligne www.moncoiffeur-par-s.fr

Seiches/le Loir Verrières en Anjou Tiercé
0241766500 0241768890 0241421537




02 41 34 8000
contact@adg-49.fr

Entretien et dépannage

- Chaudières et chauffe-eaux gaz
- VMC électrique et gaz
- Panneaux solaires
- Pompes à chaleur
- Ramonage des conduits de fumée

Thermographie infrarouge

- Étanchéité et défauts d'isolation
- Visualisation des planchers chauffants
- Embouage des radiateurs



Z.A Pôle 49 - 31 bis, boulevard de la Chanterie - 49480 St Sylvain d'Anjou

Membre du réseau
Entreprise indépendante



VERRIÈRES
en Anjou

Vous êtes une entreprise située à Verrières en Anjou et vous souhaitez faire de la publicité, contactez le service communication à l'adresse : communication@verrieres-anjou.fr

Atelier

Béa Zaltsman
Stage dessin
et peinture



L'art de la composition et du cadrage

« Ce n'est pas la main qui fait le tableau, c'est l'œil »
Auguste Renoir

Quels sont les moyens pour créer une œuvre équilibrée qui « parle » au regard ?

samedi 19 et dimanche 20 mars
ou
samedi 2 et dimanche 3 avril

pour débutants et initiés

Renseignements au :
06 62 36 57 56
beatrice.zaltsman@gmail.com

Atelier au :
8, rue Pasteur
à Verrières en Anjou



En application de l'article L.2121-27-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette page est destinée à la libre expression politique des groupes politiques constitués du Conseil municipal de Verrières en Anjou. Les textes publiés engagent l'unique responsabilité de leurs auteurs.

Pour le groupe Verrières Ensemble Autrement

Souriez, vous allez (peut-être) être filmé...

Au conseil municipal de janvier dernier, une délibération a approuvé (huit abstentions) la mise en place d'un dispositif de vidéoprotection, autorisant le maire à « solliciter [...] des subventions d'un montant le plus élevé possible permettant de financer pour partie l'opération ».

En fait, un audit de sûreté effectué en coopération avec la Gendarmerie a recensé sur notre commune 65 sites stratégiques pouvant bénéficier d'un système de vidéoprotection. Le montant de l'opération est initialement estimé à près d'un million d'euros (1 000 000 €), dont 80 % de subventions potentielles.

Certes, ce programme s'inscrit dans un dispositif de sécurité global, alliant moyens humains, techniques et technologiques, mais il reste un **sujet sensible et clivant**, comme en témoignent plusieurs articles de presse : multiplication des caméras, augmentation des coûts, atteinte à la vie privée, migration intra quartier ou intercommunale des problèmes de sécurité, efficacité limitée...

Au plan national, la Cour des Comptes, dans son rapport sur les polices municipales (octobre 2020), relève « l'absence de connaissance des **coûts réels** » ou encore le manque de « *corrélation [...] entre l'existence de dispositifs de vidéoprotection et le niveau de délinquance commise sur la voie publique ou encore les taux d'élucidation* ».

Plus révélateur encore, l'enquête commandée par l'EOGN ¹ (rapport Guillaume GOMARD de septembre 2021) confirme la **faible efficacité** de la vidéoprotection, tant en contribution de **résolution d'enquêtes** ² qu'en termes de **prévention** : « *en clair, la présence de caméras n'empêche pas les délinquants de passer à l'acte* ».

Sans être contre l'installation de quelques caméras sur des lieux stratégiques, nous redoutons, une fois la 1^{re} tranche en place, une sorte de « course en avant » et une augmentation potentielle des coûts d'installation et d'exploitation. Il nous semblerait plus judicieux d'**augmenter d'emblée les effectifs de la police municipale** (3 policiers au lieu des 2 annoncés) afin de permettre un travail de terrain plus efficace et une meilleure gestion du temps et de l'équilibre indispensable entre zones urbaines et campagne.

Le 2 mars dernier, la commune vous présentait ces dispositifs lors d'une réunion publique. Dites-nous ce que vous en avez pensé sur notre page Facebook !



¹ École d'Officiers de la Gendarmerie Nationale

² Sur 1 939 cas étudiés, 22 enquêtes élucidées ont bénéficié du concours d'images de caméras, soit 1,1 %.

TIPI TIPI TA

PAR LE PETIT RAYON MAGIQUE



© Sophie Faguer

MARDI 19 AVRIL / 16H30

CARRÉ DES ARTS

02 41 76 65 72
culture@verrieres-anjou.fr

© Sophie Faguer

